

D.2016.03.30.3.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 30 Mars 2016

3 - PILOTAGE DU RESEAU

3.3 - Avenant n° 3 à la convention n°2012-916 entre le SMTC, TISSEO - EPIC et l'Office de Tourisme relatif à la création de deux produits à tarifs différents.

L'an deux mille seize, le trente mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard		X	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline	X		
SUAUD Thierry	X		

Le SMTC en partenariat avec l'Office de Tourisme entend promouvoir l'utilisation des transports en commun auprès des clientèles touristiques lors des visites dans les sites et musées de Toulouse.

Le SMTC et l'Office de Tourisme se sont donc engagés dans un partenariat à travers la création du Pass Tourisme en juillet 2012 afin de promouvoir le tourisme à Toulouse en valorisant l'itinérance et le rôle des transports en commun comme outil de découverte de la ville.

Le projet d'avenant n°3 a pour objet de faire évoluer le Pass Tourisme actuel en proposant deux produits à la vente :

- Création d'un Pass Tourisme à prix réduit : afin de mieux répondre aux besoins des visiteurs, il est proposé de créer un nouveau produit tarifaire plus avantageux pour les usagers. Certaines attractions touristiques disponibles en période estivale sont supprimées de ce pass afin de garantir un prix intéressant.
- Maintien du Pass Tourisme actuel tel qu'il est proposé dans les avenants précédents, il sera renommé Pass Tourisme Premium. Il garantit l'accès à toutes les attractions des partenaires du Pass Tourisme. Il subira une hausse tarifaire en lien avec la hausse des prix des partenaires du Pass.

Les prestations de transport (accès au réseau Tisséo et à la navette aéroport) sont identiques dans les deux Pass Tourisme.

Enfin, l'avenant n°3 propose également de prolonger la convention n°2012-916 d'une durée de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver les dispositions du présent projet d'avenant à la convention n°2012-916 entre le SMTC, TISSEO – EPIC et l'Office de Tourisme relative à la création du Pass Tourisme.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°3 à la convention n°2012-916 entre le SMTC, TISSEO – EPIC et l'Office de Tourisme relative à la création du Pass Tourisme.

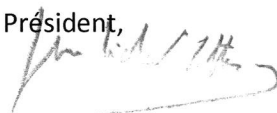
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160407-20160330-3-3D- DE Date de télétransmission : 07/04/2016 Date de réception préfecture : 07/04/2016
--

**AVENANT 3 A LA CONVENTION N° 2012- 916 ENTRE SMTC, TISSEO-EPIC ET L'OFFICE DE
TOURISME DE TOULOUSE RELATIF A LA CREATION DE DEUX PRODUITS A TARIFS
DIFFERENTS**

ENTRE :

L'office de tourisme de Toulouse dont le siège est à Toulouse, Donjon du Capitole BP 38001, 31080 Toulouse Cedex 6, représenté par Sylvie ROUILLON VALDIGUIE, sa Présidente, ci-après dénommé « Office de Tourisme de Toulouse »,

D'une part,

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Toulousaine, dont le siège se situe 7, esplanade Compans-Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE Cedex 6, représenté par le Président du SMTC, Monsieur Jean-Michel LATTES dûment autorisé à signer le présent, en vertu d'une délibération du Conseil Syndical en date du 24 septembre 2014, ci-après dénommé, « SMTC ».

Et,

L'Etablissement Public Industriel et Commercial Tisséo, représenté par son Président en exercice Monsieur Marc DEL BORRELLO ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes, dénommé ci-après « Tisséo-EPIC » sise 4, Impasse Mesplé, 31081 TOULOUSE CEDEX 1.

D'autre part,

Préambule :

Le SMTC, Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine en partenariat avec l'office de tourisme de Toulouse, entend promouvoir l'utilisation des transports en commun auprès des clientèles touristiques lors des visites dans les sites et musées de Toulouse.

Le SMTC et l'Office de Tourisme se sont donc engagés dans un partenariat à travers la création du Pass Tourisme en juillet 2012 afin de promouvoir le tourisme à Toulouse en valorisant l'itinérance et le rôle des transports en commun comme outil de découverte de la ville.

A l'origine, le Pass Tourisme était proposé à la vente sous deux formules différentes incluant ou non le service de navette aéroport.

De multiples actions se sont succédées afin de rendre plus lisible et plus attractif le Pass Tourisme.

L'avenant n°1 a permis de simplifier l'utilisation du Pass Tourisme en mettant en place des validités glissantes sur trois durées différentes : 24h, 48h et 72h. Les deux Pass d'origine ont été fusionnés en un seul à prix attractif proposant un « bouquet » transport incluant la navette aéroport.

Le Pass Tourisme a fait l'objet d'une première augmentation tarifaire dans l'avenant n°2 afin de prendre en compte les services de partenaires supplémentaires au Pass et la vente en ligne de ce produit sur le site Internet de l'office de tourisme.

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de continuer à renforcer l'attractivité du Pass Tourisme par différentes actions et de préciser certaines modalités de commercialisation :

- La création d'un Pass Tourisme à prix réduit. Depuis 2012, les ventes du Pass Tourisme révèlent que le produit subit un effet de saisonnalité. Certaines activités proposées ne sont pas disponibles l'hiver comme les « Petits Trains touristiques de Toulouse » et les « Bateaux Toulousains ». Il est proposé de créer un Pass Tourisme avec un prix ne prenant plus en compte ces activités saisonnières,
- L'augmentation du prix du Pass Tourisme « actuel » (défini par la Convention et les deux précédents avenants) correspondant aux augmentations tarifaires des partenaires du produit,
- La précision des engagements réciproques entre le SMTC, Tisséo – EPIC et l'Office de Tourisme concernant les procédures de commandes de cartes, les modalités de distribution du Pass Tourisme et les modalités de paiement du support carte,
- La prolongation de la présente Convention n°2012-916.

ARTICLE 2 : LA CREATION D'UN PASS TOURISME A PRIX REDUIT

Ce nouveau produit se dénommera « Pass Tourisme » et fera l'objet d'un nouveau visuel de carte sans contact.

L'offre de transport en commun défini dans les précédents avenants est conservée : accès de manière illimitée au réseau métro, tram et bus Tisséo et à la navette aéroport pendant 24h, 48h ou 72h.

L'accès aux sites touristiques partenaires de ce dispositif ne comprend pas les « Petits Trains touristiques de Toulouse » et « les Bateaux Toulousains ».

La date de lancement prévisionnelle est le 1^{er} juin 2016.

Les tarifs et les parts de chaque partenaire du « Pass Tourisme » sont définis dans le tableau suivant :

PASS Tourisme	Prix Public TTC	Part sites partenaires de l'offre	Part Transports TISSEO
Pass 24h	15,00 €	11,00 €	4,00 €
Pass 48h	22,00 €	16,00 €	6,00 €
Pass 72h	29,00 €	21,00 €	8,00 €

L'ensemble des tarifs actuels du Pass Tourisme baissent de 4,50€ TTC. Cette baisse est assumée à hauteur de 4,00 € TTC pour la part de l'office du tourisme et 0,50 € TTC pour la part de Tisséo.

Par ailleurs, l'office de tourisme s'engage à fournir à Tisséo-EPIC les éléments nécessaires à la réalisation de prototypes de test pour le Pass Tourisme. Ces prototypes seront remis à la société Adelya, gestionnaire de la plateforme de lecture des Pass Tourisme, afin qu'elle puisse tester le bon fonctionnement des futurs produits.

ARTICLE 3 : EVOLUTION DU PASS TOURISME DEFINI PAR LA CONVENTION ET LES PRECEDENTS AVENANTS

Le Pass Tourisme défini dans la Convention n°2012-916 et par les avenants 1 et 2 continuera à être proposé à la vente.

Il est renommé « Pass Tourisme Premium » et conserve le visuel du support de 2012 jusqu'à épuisement du stock de ces cartes. Il comprend outre le package de base des prestations touristiques, les prestations des « Petits Trains touristiques de Toulouse » et des « Bateaux Toulousains ».

Une revalorisation du prix de ce Pass a été envisagée par l'office de tourisme de Toulouse pour prendre en compte l'augmentation tarifaire des services des partenaires de l'offre et également pour rendre plus attractif le Pass Tourisme à prix réduit.

La date de prévisionnelle de lancement de ce produit est le 1^e juin 2016.

Les tarifs et les parts de chaque partenaire du « Pass Tourisme Premium » sont définis dans le tableau suivant :

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160407-20160330-3-3D-DE Date de télétransmission : 07/04/2016 Date de réception préfecture : 07/04/2016
--

PASS Tourisme Premium	Prix Public TTC	Part sites partenaires de l'offre	Part Transports TISSEO
Pass 24h	20,00 €	15,50 €	4,50 €
Pass 48h	27,00 €	20,50 €	6,50 €
Pass 72h	35,00 €	26,50 €	8,50 €

Les tarifs des deux Pass Tourisme Premium 24h et 48h augmentent de 0,50€ TTC. Le tarif du Pass Tourisme 72h enregistre une augmentation plus importante de 1,50€ TTC. Ces augmentations bénéficieront à l'office de tourisme de Toulouse.

La part transport Tisséo reste identique à celle de l'avenant n°2 soit 4,50€ TTC pour le Pass 24h, 6,50€ TTC pour le Pass 48h et 8,50€ TTC pour le Pass 72h.

Le Pass Tourisme Premium sera proposé à la vente durant les périodes d'ouverture des « Petits Trains Touristiques » et des « Bateaux Toulousains ».

L'office de tourisme de Toulouse s'engage à fournir à Tisséo-EPIC les périodes d'ouverture de ces deux prestations avant le 15 janvier de l'année N pour l'année N. Sans information de la part de l'office de tourisme, la période appliquée l'année précédente sera reportée.

ARTICLE 4 : MODALITES DE COMMANDE ET DE PAIEMENT DES CARTES PASS TOURISME

Les modalités de commande et de paiement des cartes sans contact Pass Tourisme évoluent pour simplifier les procédures et faciliter le fonctionnement opérationnel.

- Le paiement des supports « carte » par l'office de tourisme de Toulouse

Il a été convenu entre les parties que pour toute commande de cartes faite avant le 31/12/2016 Tisséo-EPIC refacturera à l'office de tourisme le prix unitaire négocié de 2€ HT/carte.

Pour les commandes faites à partir du 01/01/2017, le coût réel de fourniture du support « carte » sera appliqué.

Le coût réel comprend :

- Le prix du support (sur la base du tarif fixé par l'encarteur lors de l'attribution du marché),
- Les frais de traitement de commande,
- Les frais d'assistance technique,
- Les frais de gestion de stock,
- Les frais de livraison,
- Les frais de pré-personnalisation électrique.

Le coût réel de fourniture du support « carte » sera communiqué à l'office de tourisme de Toulouse sous la forme d'un bordereau de prix détaillé. Ce bordereau de prix et ses modalités de révision annuelle feront l'objet d'un futur avenant, dès la conclusion du nouveau marché de fourniture de cartes sans contact.

Les modalités de paiement seront les suivantes : paiement à 30 jours à réception de la facture émise par Tisséo-EPIC, l'office de tourisme de Toulouse paiera la totalité de la commande.

- L'utilisation du stock existant correspondant à l'ancien visuel

Le Pass Tourisme Premium utilisera les supports habillés de l'ancien visuel jusqu'à épuisement du stock. Il reste à Tisséo-EPIC, 2400 cartes non livrées à l'office de tourisme de Toulouse. Ces cartes seront facturées au prix de 2€HT/carte.

Les modalités de paiement seront les suivantes : paiement à 30 jours à réception de la facture émise par Tisséo-EPIC, l'office de tourisme de Toulouse paiera la totalité de la commande.

A épuisement de ce stock, l'ensemble des produits des deux gammes (Pass Tourisme et Pass Tourisme Premium) seront disponibles sur le même support carte habillé du « nouveau visuel » (cf. annexe 1). Les deux gammes seront différenciées par un sticker, non défini à ce jour.

ARTICLE 5 : MODALITES DE DISTRIBUTION DES PASS TOURISME

Les partenaires s'entendent aujourd'hui sur les principes suivants :

- Les gammes « Pass Tourisme » et « Pass Tourisme Premium » seront vendues par l'office de tourisme au Donjon du Capitole, sur leur site Internet, ainsi que dans les Agences Tisséo Aéroport et Marengo SNCF.
- L'agent de l'office de tourisme présent dans les locaux de l'Agence Tisséo Aéroport assurera la présentation et la promotion du produit ainsi que la remise des Pass Tourisme commandés sur le site Internet de l'office de tourisme. Cet agent assurera également la vente des produits Pass Tourisme dès que l'évolution des statuts de l'office de tourisme le permettra.
- L'office de tourisme s'engage à concevoir, produire et fournir à Tisséo-EPIC les outils d'aide à la vente distinguant clairement les spécificités des deux gammes Pass Tourisme et Pass Tourisme Premium. L'office de tourisme s'engage également à communiquer toute modification temporaire ou permanente des prestations incluses dans les deux gammes de Pass.
- Par ailleurs, l'office de tourisme assurera la formation des Conseillers Clientèle Tisséo-EPIC.

L'annexe 1 et l'annexe 2 du présent avenant détaillent les modalités de distribution des Pass.

ARTICLE 6 : INTEGRATION DES ANNEXES A L'AVENANT

L'annexe 2 présentant les parcours clients et les modalités de service-après-vente de la partie transport et le bordereau de prix (article 4) seront intégrés par avenant ultérieurement. Dès validation finale des documents, ces derniers seront envoyés par anticipation aux partenaires par lettre officielle.

ARTICLE 7 : DUREE

La Convention n°2012-916 est prolongée d'une durée de 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2017.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160407-20160330-3-3D- DE Date de télétransmission : 07/04/2016 Date de réception préfecture : 07/04/2016
--

LES AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION RESTENT INCHANGÉES

Fait à Toulouse en quatre exemplaires originaux, le//

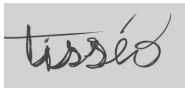
L'OFFICE DE TOURISME DE TOULOUSE
La Présidente Sylvie ROUILLON-VALDIGUIE

SMTC
Le Président Jean-Michel LATTES

TISSÉO-EPIC
Le Président Marc DEL BORRELLO

ANNEXE 1 : Fiches produits

- 158
- 159
- 160
- 358
- 359
- 360
- 361
- 362
- 363



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **SAV PASS TOURISME 48H**

Utilisation : SAV des titres de transport Pass Tourisme 48H et Pass Tourisme Premium 48H, remis en cas de dysfonctionnement du support CSC Pass Tourisme (le support Pass Tourisme est laissé au touriste pour accès aux sites touristiques identifiés).
SAV permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 48H consécutives sur le réseau métro, tram et bus Tisséo et la Navette aéroport.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 3 jours glissants

Début de validité : 1ère validation

Limites : -

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : TM

TARIF

Montant TTC : 0,00 €

Taux de TVA : 0,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Calcul : -

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / Autres : Office de Tourisme

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 48H (159)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Code produit N°1 : -

Titre remplacé N°2 : -

Code produit N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 159

Code Article : -

Niveau de priorité : "A"h

Interdiction de cohabitation : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Code produit SAV : 159

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Avec les titres : -

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : TM

Libellé d'affichage (Français) : SAV PASS TOURISME 48H

Libellé sur titre (Français) : SAV TOURISME 48H

Libellé court (Français) : SAVTOUR48H

Libellé d'affichage (Anglais) : -

Libellé sur titre (Anglais) : -

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

Libellé sur titre (Espagnol) : -

Libellé d'affichage (Allemand) : -

Libellé sur titre (Allemand) : -

(32 car. max)

(20 car. max)

(10 car. max)

(32 car. max)

(20 car. max)

(32 car. max)

(20 car. max)

(32 car. max)

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide" avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2106



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



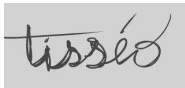
OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

STATISTIQUES		
Numéro	159	
Libellé	SAV PASS TOURISME 48H	
Titre	SAV PASS TOURISME 48H	
Type	Billetterie	
Financement	SAV	
Payeur	Usager	
Nature	SAV	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création des Pass Tourisme et produits SAV associés	-	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport et des produits SAV associés	-	04 06 2013

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20160407-20160330-3-3D-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2016
 Date de réception préfecture : 07/04/2016



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : SAV PASS TOURISME 24H

Utilisation : SAV des titres de transport Pass Tourisme 24H et Pass Tourisme Premium 24H, remis en cas de dysfonctionnement du support CSC Pass Tourisme (le support Pass Tourisme est laissé au touriste pour accès aux sites touristiques identifiés).
SAV permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 24H consécutives sur le réseau métro, tram et bus Tisséo et la Navette aéroport.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 2 jours glissants

Début de validité : 1ère validation

Limites : -

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : TM

TARIF

Montant TTC : 0,00 €

Calcul : -

Taux de TVA : 0,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / Agences / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / Autres : Office de Tourisme

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 24H

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 158

Code produit SAV : 158

Code Article : -

Niveau de priorité : "A"h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : TM

Libellé d'affichage (Français) : SAV PASS TOURISME 24H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : SAV TOURISME 24H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : SAVTOUR24H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide" avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :

-



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :

-



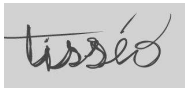
OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

STATISTIQUES		
Numéro	158	
Libellé	SAV PASS TOURISME 24H	
Titre	SAV PASS TOURISME 24H	
Type	Billetterie	
Financement	SAV	
Payeur	Usager	
Nature	SAV	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création des Pass Tourisme et produits SAV associés	-	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport et des produits SAV associés	-	04 06 2013

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20160407-20160330-3-3D-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2016
 Date de réception préfecture : 07/04/2016



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME PREMIUM 72H**

Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 72H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés, dont les bateaux toulousains et le petit train.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 4 jours glissants

Limites : -

Début de validité : 1ère validation

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC

Type de CSC : Tisséo

TARIE

Montant TTC : 35,00 €

Calcul : Part Tisséo : 8,50€ - Part OT : 26,50€

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences : Aéroport et Marengo SNCF** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**

Période : Du 01/06/2016 au 31/10/2016 (période à communiquer par L'Office de Tourisme).

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 72H (160)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETTE

PRODUIT

Code Produit : 360

Code produit SAV : 160

Code Article : -

Niveau de priorité : "A"h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : Visuel Pass Tourisme "Pont Neuf" jusqu'à épuisement du stock, puis nouveau visuel "Saint Sernin"

Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME PREMIUM 72H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : TOURISM PREM 72H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : OT PREM72H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide" avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Diversification des modes de distribution en vue de la dynamisation des ventes :

* Depuis décembre 2014, vente en ligne sur le site de l'OT des Pass Tourisme (vente en ligne également par des voyageurs partenaires de l'OT depuis début 2015)

* Accueil d'un personnel de l'OT dans la nouvelle Agence Tisséo Aéroport (vente des Pass Tourisme, promotion des sites touristiques de l'agglomération et remise aux clients des Pass Tourisme commandés sur le site Internet de l'Office de Tourisme)

STATISTIQUES

Numéro	360	
Libellé	PASS TOURISME PREMIUM 72H	
Titre	PASS TOURISME PREMIUM 72H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création du titre de transport	Prix de lancement : 32,00€ (Part Tisséo : 8,00€ - Part OT : 24,00€)	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport	* Remplace le Pass Tourisme 3 jours * Intègre l'offre Navette aéroport * Modification période de validité	04 06 2013
CS 17 décembre 2014	Evolution tarifaire	Tarif : 33,50€ (Part Tisséo : 8,50€ - Part OT : 25,00€)	01 04 2015

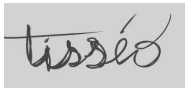


ancien visuel "Pont Neuf"



nouveau visuel "Saint Sernin"

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160407-20160330-3-3D-
DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : SAV PASS TOURISME 72H

Utilisation : SAV des titres de transport Pass Tourisme 72H et Pass Tourisme Premium 72H, remis en cas de dysfonctionnement du support CSC Pass Tourisme (le support Pass Tourisme est laissé au touriste pour accès aux sites touristiques identifiés).
SAV permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 72H consécutives sur le réseau métro, tram et bus Tisséo et la Navette aéroport.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 4 jours glissants

Limites : -

Début de validité : 1ère validation

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : TM

TARIF

Montant TTC : 0,00 €

Calcul : -

Taux de TVA : 0,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / Agences / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / Autres : Office de Tourisme

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 72H (160)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Code produit N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Code produit N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 160

Code produit SAV : 160

Code Article : -

Niveau de priorité : "A"h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : Navette Aéroport + parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : TM

Libellé d'affichage (Français) : SAV PASS TOURISME 72H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : SAV TOURISME 72H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : SAVTOUR72H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide" avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



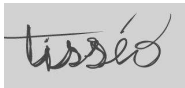
OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

STATISTIQUES		
Numéro	160	
Libellé	SAV PASS TOURISME 72H	
Titre	SAV PASS TOURISME 72H	
Type	Billetterie	
Financement	SAV	
Payeur	Usager	
Nature	SAV	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création des Pass Tourisme et produits SAV associés	-	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport et des produits SAV associés	-	04 06 2013

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20160407-20160330-3-3D-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2016
 Date de réception préfecture : 07/04/2016



Fiche Produit N° : PASSTP24H/358
Délibération du : 30/03/2016

Version : VF
Dates de mise à jour : 18 mars 2016

PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME PREMIUM 24 H**

Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 24H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés, dont les bateaux toulousains et le petit train.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 2 jours glissants

Limites : -

Début de validité : 1ère validation

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC

Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 20,00 €

Calcul : Part Tisséo : 4,50€ - Part OT : 15,50€

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences : Aéroport et Marengo SNCF** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**

Période : Du 01/06/2016 au 31/10/2016 (période à communiquer par L'Office de Tourisme).

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 24H (158)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 358

Code produit SAV : 158

Code Article : -

Niveau de priorité : "A" h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : Visuel Pass Tourisme "Pont Neuf" jusqu'à épuisement du stock, puis nouveau visuel "Saint Sernin"

Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME PREMIUM 24H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : TOURISM PREM 24H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : OT PREM24H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide" avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Diversification des modes de distribution en vue de la dynamisation des ventes :

* Depuis décembre 2014, vente en ligne sur le site de l'OT des Pass Tourisme (vente en ligne également par des voyagistes partenaires de l'OT depuis début 2015)

* Accueil d'un personnel de l'OT dans la nouvelle Agence Tisséo Aéroport (vente des Pass Tourisme, promotion des sites touristiques de l'agglomération et remise aux clients des Pass Tourisme commandés sur le site Internet de l'Office de Tourisme)

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160407-20160330-3-3D-
DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016

STATISTIQUES

Numéro	358	
Libellé	PASS TOURISME PREMIUM 24H	
Titre	PASS TOURISME PREMIUM 24H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création du titre de transport	Prix de lancement : 18,00€ (Part Tisséo : 4,00€ - Part OT : 14,00€)	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport	* Remplace le Pass Tourisme 1 jour * Intègre l'offre Navette aéroport * Modification période de validité	04 06 2013
CS 17 décembre 2014	Evolution tarifaire	Tarif : 19,50€ (Part Tisséo : 4,50€ - Part OT : 15,00€)	01 04 2015

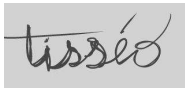


ancien visuel "Pont Neuf"



nouveau visuel "Saint Sernin"

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20160407-20160330-3-3D-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2016
 Date de réception préfecture : 07/04/2016



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME PREMIUM 48H**

Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 48H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés, dont les bateaux toulousains et le petit train.

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 3 jours glissants

Limites : -

Début de validité : 1ère validation

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC

Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 27,00 €

Calcul : Part Tisséo : 6,50€ - Part OT : 20,50€

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / Agences : Aéroport et Marengo SNCF / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / Autres : Office de Tourisme

Période : Du 01/06/2016 au 31/10/2016 (période à communiquer par L'Office de Tourisme).

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 48H (159)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Code produit N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Code produit N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 359

Code produit SAV : 159

Code Article : -

Niveau de priorité : "A"h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : Visuel Pass Tourisme "Pont Neuf" jusqu'à épuisement du stock, puis nouveau visuel "Saint Sernin"

Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME PREMIUM 48H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : TOURISM PREM 48H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : OT PREM48H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage" avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide" avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Diversification des modes de distribution en vue de la dynamisation des ventes :

* Depuis décembre 2014, vente en ligne sur le site de l'OT des Pass Tourisme (vente en ligne également par des voyageurs partenaires de l'OT depuis début 2015)

* Accueil d'un personnel de l'OT dans la nouvelle Agence Tisséo Aéroport (vente des Pass Tourisme, promotion des sites touristiques de l'agglomération et remise aux clients des Pass Tourisme commandés sur le site Internet de l'Office de Tourisme)

STATISTIQUES

Numéro	359	
Libellé	PASS TOURISME PREMIUM 48H	
Titre	PASS TOURISME PREMIUM 48H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications
CS 22 mars 2012	Création du titre de transport	Prix de lancement : 25,00€ (Part Tisséo : 6,00€ - Part OT : 19,00€)	04 07 2012
CS 04 avril 2013	Refonte du titre de transport	* Remplace le Pass Tourisme 2 jours * Intègre l'offre Navette aéroport * Modification période de validité	04 06 2013
CS 17 décembre 2014	Evolution tarifaire	Tarif : 26,50€ (Part Tisséo : 6,50€ - Part OT : 20,00€)	01 04 2015



ancien visuel "Pont Neuf"



nouveau visuel "Saint Sernin"

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20160407-20160330-3-3D-
DE
Date de télétransmission : 07/04/2016
Date de réception préfecture : 07/04/2016



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME 24H**

Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 24H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés (hors bateaux toulousains et petit train).

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 2 jours glissants

Limites : -

Début de validité : 1ère validation

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 15,00 €

Calcul : Part Tisséo : 4,00€ - Part OT : 11,00€

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences : Aéroport et Marengo SNCF** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 24H (158)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 361

Code produit SAV : 158

Code Article : -

Niveau de priorité : "A" h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : Visuel Pass Tourisme "Saint Sernin"

Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME 24H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : PASS TOURISME 24H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : OT TOUR24H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

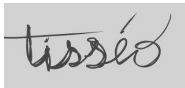
STATISTIQUES		
Numéro	361	
Libellé	PASS TOURISME 24H	
Titre	PASS TOURISME 24H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications



Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20160407-20160330-3-3D-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2016
 Date de réception préfecture : 07/04/2016



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME 48H**

Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 48H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés (hors bateaux toulousains et petit train).

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 3 jours glissants

Limites : -

Début de validité : 1ère validation

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC

Type de CSC : Tisséo

TARIF

Montant TTC : 22,00 €

Calcul : Part Tisséo : 6,00€ - Part OT : 16,00€

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences : Aéroport et Marengo SNCF** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 48H (159)

REMPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 362

Code produit SAV : 159

Code Article : -

Niveau de priorité : "A"h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : Visuel Pass Tourisme "Saint Sernin"

Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME 48H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : PASS TOURISME 48H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : OT TOUR48H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

STATISTIQUES		
Numéro	362	
Libellé	PASS TOURISME 48H	
Titre	PASS TOURISME 48H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications



Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20160407-20160330-3-3D-
 DE
 Date de télétransmission : 07/04/2016
 Date de réception préfecture : 07/04/2016



PRODUIT TARIFAIRE

DEFINITION

Nom commercial : **PASS TOURISME 72H**

Utilisation : Titre permettant à tous d'effectuer un nombre illimité de déplacements pendant 72H consécutives sur le réseau métro, tram, bus Tisséo et la Navette aéroport et d'accéder à des sites touristiques identifiés (hors bateaux toulousains et petit train).

Marque déposée : Non

Nbre de déplacements : illimité

Durée de validité : 4 jours glissants

Limites : -

Début de validité : 1ère validation

Conditions d'accès : -

Statuts client : -

Usagers : Mono

Multimodal : Non

Type support : CSC

Type de CSC : Tisséo

TARIE

Montant TTC : 29,00 €

Calcul : Part Tisséo : 8,00€ - Part OT : 21,00€

Taux de TVA : 10,00%

Frais de Dossier : 0,00 €

Modes de paiement : Standards

Autres : -

COMMERCIALISATION

DISTRIBUTION

Réseau(x) : Tisséo

Canaux Tisséo : DAT / BR / **Agences : Aéroport et Marengo SNCF** / Dépositaires / Bus / Prod centrale / Télédistribution / VPC

Canaux externes : Aucun / MdT / CG31 / Région MP / **Autres : Office de Tourisme**

Période : Toute l'année

Expérimentation "client" : Non

Nombre de testeurs : -

Période de test : -

SAV

Type : Remplacement si illisible

Titres SAV : SAV PASS TOURISME 72H (160)

REPLACEMENTS DE TITRES EXISTANTS

Titre remplacé N°1 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°1 : -

Refusé à la validation à partir du : -

Titre remplacé N°2 : -

Retiré de la vente à partir du : -

Code produit N°2 : -

Refusé à la validation à partir du : -

MISE EN ŒUVRE BILLETIQUE

PRODUIT

Code Produit : 363

Code produit SAV : 160

Code Article : -

Niveau de priorité : "A"h

(par rapport aux autres titres de transports sur CSC)

Interdiction de cohabitation : -

Avec les titres : -

Nbre Max de voyages / dépl. : 4

Durée max / dépl. : 1 heure 30

Périodes prohibées : Non

Lignes prohibées : Oui

Lesquelles : parc vélo + formation/tests (9, 90, 99)

VENTE

Précision support : Visuel Pass Tourisme "Saint Sernin"

Libellé d'affichage (Français) : PASS TOURISME 72H

(32 car. max)

Libellé sur titre (Français) : PASS TOURISME 72H

(20 car. max)

Libellé court (Français) : OT TOUR72H

(10 car. max)

Libellé d'affichage (Anglais) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Anglais) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Espagnol) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Espagnol) : -

(20 car. max)

Libellé d'affichage (Allemand) : -

(32 car. max)

Libellé sur titre (Allemand) : -

(20 car. max)

VALIDATION

Message 1ère validation : 8 ("Bon voyage avec fin de validité et DEV Contrat)

Message correspondance : 10 ("Valide avec fin de validité et DEV Contrat)

MIS EN APPLICATION A PARTIR DU :

01 juin 2016



RETIRE DE LA VENTE A PARTIR DU :



REFUSE A LA VALIDATION A PARTIR DU :



OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

STATISTIQUES		
Numéro	363	
Libellé	PASS TOURISME 72H	
Titre	PASS TOURISME 72H	
Type	Billetterie	
Financement	Payants	
Payeur	Usager	
Nature	Multi-déplacements	
Catégorie	Public	
Sous-nature	Journée	
Gestion	Caisse	

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Dates de mise à jour	Types de Modifications	Observations	Date de modifications



Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20160407-20160330-3-3D-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2016
 Date de réception préfecture : 07/04/2016